

## CLIENTÈLE

Chaque classe accueille des élèves handicapés présentant une déficience langagière dont l'évaluation orthophonique révèle une atteinte sévère au niveau de l'expression verbale et une atteinte modérée à sévère au niveau de la compréhension verbale.

Note : Une atteinte modérée sur le plan de la compréhension verbale serait considérée si l'évaluation concluait à une dyspraxie verbale sévère.

Les classes sont composées de groupes d'élèves hétérogènes tant au niveau de l'âge que des acquis.

## CARACTÉRISTIQUES

Ces élèves connaissent des limitations très importantes en ce qui concerne les interactions verbales, la socialisation et les apprentissages scolaires.

### Quelques manifestations possibles :

- Vocabulaire très limité
- Difficultés marquées en ce qui a trait à l'expression et à la compréhension de phrases, tant à l'oral qu'à l'écrit
- Difficultés marquées de communication
- Difficultés marquées à acquérir des concepts nouveaux
- Difficultés marquées en lecture, notamment quant aux stratégies de reconnaissance et d'identification des mots

### Ces difficultés peuvent entraîner :

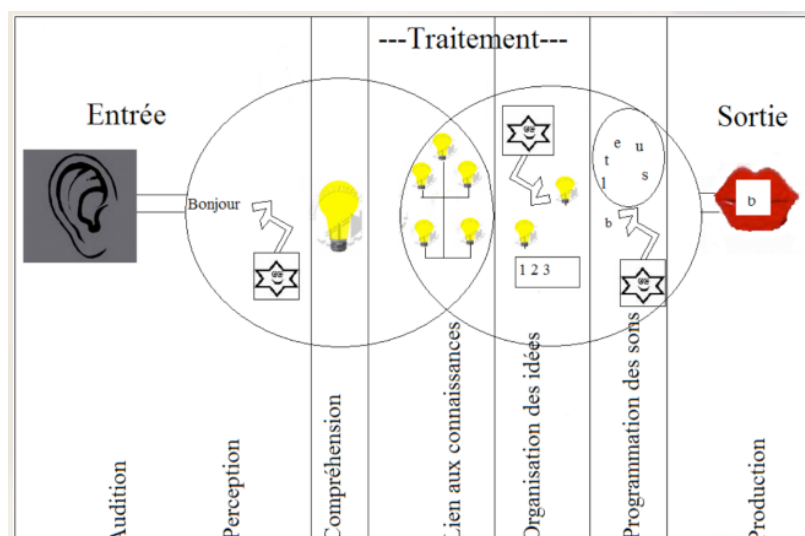
- Des difficultés sur les plans comportementaux et relationnels, en réaction au fait de ne pas être compris ou de ne pas comprendre
- Des difficultés sur le plan de l'autonomie et de l'organisation spatiale et temporelle
- Des difficultés à tenir compte des informations verbales dans différentes situations

## OBJECTIFS DE LA CLASSE

- Permettre à chaque élève de poursuivre sa formation et d'atteindre le plus haut niveau de développement de compétences possible
- Favoriser le développement de la communication orale
- Amener chaque élève à réaliser son plein potentiel
- Proposer des défis se situant dans la zone proximale de développement de chaque élève
- Outiller l'élève pour favoriser un retour en classe ordinaire

## EXEMPLES DE MODÈLES THÉORIQUES ET D'APPROCHES PRÉCONISÉES

- Processus de communication verbale



- Modèle d'intervention ITCA

## ENSEIGNEMENT

- Tout comme pour la classe ordinaire, l'enseignement en classe spécialisée doit respecter les encadrements et les règles prévues pour le temps d'enseignement et l'application des programmes de formation.
- Un enseignement de qualité tenant compte des approches probantes doit être mis de l'avant pour favoriser la réussite éducative de tous les élèves.

## ASPECTS ORGANISATIONNELS

### Les ratios

Au primaire
Moyenne 8

Maximum 10
------------

(Convention collective du personnel enseignant 8-8.03)

Le maximum et la moyenne ne s'appliquent pas à un groupe d'élèves d'une classe spécialisée handicapés (...) en raison d'une déficience langagière sévère, si le Centre de services scolaire fournit du soutien visible autre qu'une enseignante ou un enseignant.

(Convention collective du personnel enseignant 8-8.01 F)

### Personnel rattaché à ce type de regroupement

- Enseignante ou enseignant
- TES
- PEH en soutien selon les besoins des élèves
- Orthophoniste
- Technicienne en langage
- Orthopédagogue
- Psychologue
- Ergothérapeute
- Conseillère ou conseiller pédagogique en soutien

- Zone proximale de développement

